SARL MIKA GARAGE

101 AVENUE VICTOR HUGO

93270 SEVRAN

Tel:

01.43.83.67.97

Fax: 01.43.83.70.55

Siret N° TVA 47798075900013 FR19477980759

APF 4520A

Capital de

N° RCS BOBIGNY 477 980 759

Email: mikagarage@hotmail.fr

Facture N°

37245

/1

Du 05/06/2025

MECANIQUE

7500 €



M. DA SOLA SEBASTIEN **63 AVENUE DES OEILLETS**

93370 MONTFERMEIL

Code Client: DASO001 N°Tva:

Accréditif: Non

Immat

EZ-306-ML

Date MEC: 13/04/2018

Miaaikko'(I N° Sinistre

Marque Modele

VOLKSWAGEN **GOLF**

KMS : 42103

PAGE N° 1

Assureur

Expert

Assurance

N° de serie

WVWZZZAUZJW212542

Type

Franchise : % Min Max Couleur :											
Т	Qté	DESIGNATION		Pu H.T	Rem	Prix Net	INT	T1	T2	T3	P2
4 4 4 4 4	1,00 1,00 1,00 1,00 1,00	PIECE CONTROLE TECHNIQUE FILTRE A HUILE + HUILE MOTEUR 5W30 FILTRE A HABITACLE BALAI ESSUIE-GLACE AV BALAI ESSUIE-GLACE AR MECANIQUE MECANIQUE M1		66,67 66,67 23,25 49,80 12,40		66,67 66,67 23,25 49,80 12,40	CCCC	1,00	12	13	P2
	И.О. М	ЛЕСANIQUE T1 = 1,00 à 62,50	TOTAL PIECES	= 1	 52,12 62,50		aits	DI	VERS	66	5,67

ECHEANCE 05/06/2025

TVA SUR ENCAISSEMENTS

66,67

TOTAL

66,67

A CHARGE DU CLIENT Total Vetusté **Total Tva**

Franchise

TOTAL

0,00

TVA 20,00 % 56,26 TOTAL T.T.C. 337,55 €

281,29

LE CLIENT

337,55€

L'ASSURANCE

PAIEMENT: Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Par application de l'article 3 de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 relative au délai de paiement entre professionnels. Il sera appliqué des intérêts de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à la bonne date au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement. Tout retard de paiement entraine de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ et de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal calculé par jour de retard sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. RESERVE DE PROPRIETE: loi n° 80 355 du 12 mai 1980 et de la loi 85 98 du 25 janvier 1985. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur. La responsabilité des marchandises est transférée à l'acquéreur dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Tous litiges ou contestations sont exclusivement du ressort des tribunaux du siège de notre entreprise.

TOTAL H.T.